

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 33 (1945)
Heft: 6

Rubrik: Société d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Procès-verbal de la séance de la Société d'Histoire du 12 juillet 1945.

La séance, à laquelle assistent une vingtaine de membres, est ouverte par M. de Zurich, président, qui expose que c'est par suite de son état de santé et de la difficulté de trouver un conférencier qui ait un travail susceptible d'être présenté, qu'il n'y a pas eu de réunion depuis celle du 22 mars. Il s'excuse également de ce que l'Assemblée générale n'ait pas eu lieu dans le délai réglementaire et fait savoir que le comité désire la faire coïncider avec la course d'été, prévue pour le mois de septembre, aux Faverges. Le président donne ensuite la parole au conférencier.

En 1939, M. Yves du Parc-Lochmaria nous avait entretenus de la garnison fribourgeoise du Fort de Barraux, en Dauphiné, qui fut commandée, de 1603 à 1630, par le colonel Ulman de Lanthen-Heyd, fils du célèbre avoyer. C'est encore une compagnie fribourgeoise du Dauphiné qui fait l'objet de sa communication.

Après avoir rappelé le rôle diplomatique, joué par Ulman Heyd auprès du duc de Lesdiguières, lieutenant-général pour le roi en Dauphiné, au sujet des différends survenus entre Berne et Fribourg dans l'affaire des bailliages communs, le conférencier a brossé un tableau politique de la France, aux environs de 1620. Les luttes, sans cesse renaissantes, avec les Protestants incitaient Louis XIII à confier la garde de ses places fortes les plus importantes à des unités suisses et, plus particulièrement aux Fribourgeois, dont la fidélité était aussi légendaire que la bravoure.

C'est dans le cadre des dispositions de sécurité qui furent prises à la Conférence de Sisteron, le 17 octobre 1620, que Lesdiguières demanda au Roi de solliciter de MM. de Fribourg la levée d'une compagnie de 100 hommes de pied qui viendrait tenir garnison à Grenoble, ce qui fut promptement exécuté. Le commandement en fut confié à Ulman Heyd.

Cette compagnie, dont l'effectif fut bientôt porté à 250 hommes, se partagea entre la garde de Grenoble qui, sans cela, n'aurait pas été à l'abri des coups de main exécutés par les bandes protestantes de Montbrun, la garde du château de la Roche de Glun, et les opérations dans la vallée du Rhône, en particulier les sièges de Privas et du Pouzin, en Vivarais. Elle occupa, également, une place d'honneur au cours des fêtes et cérémonies qui se déroulèrent à Grenoble et à Vizille en 1622, lorsqu'après sa conversion au catholicisme, Lesdiguières fut élevé à la dignité de Connétable de France et de chevalier du Saint-Esprit. Mais ces honneurs n'étaient pas du goût de tous, aussi beaucoup de Grenoblois, Parlement en tête, profitèrent-ils du passage de Louis XIII, en décembre 1622, pour lui demander d'ôter au catholique de trop fraîche date qu'était, à leur goût, Lesdiguières, le commandement de l'Ar-

senal de Grenoble. La présence de la compagnie fribourgeoise sauva la situation. On ne pouvait suspecter ni son catholicisme, ni sa fidélité à la Couronne : c'est donc à elle que sera désormais confiée la garde de cet important établissement militaire, en même temps qu'elle fournira les éléments de la « Garde suisse » du Connétable.

M. du Parc nous parle ensuite de quelques Fribourgeois de la compagnie dont il a pu relever les noms dans les registres paroissiaux ou les minutes de notaires, et, plus spécialement, d'un menuisier fribourgeois, du nom de Paulus Numann, qui exécuta, en 1625, les stalles, aujourd'hui disparues, du chœur de la chapelle des Frères Prêcheurs de Grenoble.

Après avoir passé en revue un certain nombre de documents concernant la situation financière de la compagnie, toujours assez embarrassée, à l'instar des finances royales, nous en arrivons à la liquidation de la succession d'Ulman Heyd, mort à Barraux à la fin juin 1630. Nous voyons sa veuve inexpérimentée, Madeleine Reyff, aux prises avec d'après créanciers qui, à la veille de son retour à Fribourg, allèrent jusqu'à lui faire saisir ses hardes, ses meubles, les armes de son mari, et même ses montures de voyage. Au milieu de ces circonstances assez navrantes, elle eut tort de se brouiller avec la seule personne qui aurait pu lui être de quelque secours : un champenois nommé Jean Fleuriet, qui était devenu bourgeois de Fribourg en 1611, et qui avait été le fidèle secrétaire de son mari pendant 32 ans. Elle lui fit mille avanies et le traîna devant le Parlement de Grenoble pour essayer de lui faire endosser une partie des dettes de son mari.

Mais, bourgeois de Fribourg comme elle, Fleuriet estimait à juste titre, que ce différend devait être porté devant LL. EE. de Fribourg, leurs juges naturels. Madeleine Reyff que ses créanciers n'auraient pas laissée quitter Grenoble, s'y refusa et en fut vertement tancée par LL. EE. à qui Fleuriet s'en était plaint. Fribourg écrivit même une fort belle lettre au Parlement de Grenoble pour lui exposer son point de vue juridique, mais l'affaire n'eut pas de suite car, à peu de temps de là, le pauvre Fleuriet en mourut.

A la mort d'Ulman Heyd, sa compagnie de l'Arsenal de Grenoble passa à son gendre Philippe d'Estavayer-Aumont qui, sur l'ordre du Roi, l'emmena l'année suivante à Pignerol, où elle resta deux ans. De fortes présomptions permettent de croire qu'en 1635, l'ancienne compagnie de l'Arsenal de Grenoble fut incorporée au régiment de Mollondin, nouvellement levé par Jacques d'Estavayer-Molondin, frère aîné de Philippe, et qu'elle aurait, désormais, suivi le sort de ce régiment, avec lequel elle aurait brillamment figuré, le 19 mai 1643, à la bataille de Rocroy.

Une discussion s'engagea à la suite de cet intéressant exposé, puis M. Charles de Gottrau prit la parole pour exprimer le regret que lors du pavoisement de la ville de Fribourg, à l'occasion de fêtes, les drapeaux fribourgeois fussent si peu nombreux, ou trop souvent présentés avec leurs émaux renversés, c.-à-d. blanc sur noir, au lieu de noir sur blanc. Il regrette, également, d'autre part, qu'à St-Nicolas, le trône réservé à l'évêque, ne soit pas un véri-

table trône, mais un simple fauteuil. M. Bernard de Vevey lui répond, à ce sujet, qu'il s'agit d'un magnifique fauteuil Louis XIV, et qu'il serait à craindre que l'on perdît au change, en le remplaçant par un trône dont on ne peut prévoir comment il serait exécuté.

La séance est levée.

Le secrétaire :

R. DE WUILLERET

Le président :

P. DE ZURICH

*Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société d'Histoire
du Canton de Fribourg, tenue à l'Université de Fribourg,
le 17 novembre 1945.*

En l'absence de M. Pierre de Zurich, président de la Société, retenu à Barberêche par la maladie, c'est M. Bernard de Vevey, vice-président, qui préside cette assemblée générale. M. de Vevey, constate avec satisfaction que la fréquentation à cette assemblée est particulièrement réjouissante. 34 membres sont présents, chiffre qui a été rarement atteint.

Il est tout d'abord donné lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 1945, lors de laquelle nous avons eu la plaisir d'entendre deux exposés donnés l'un par M. Henri Perrochon et l'autre par notre vice-président, M. Bernard de Vevey.

Puis c'est la lecture des comptes, faite par notre dévoué caissier, M. François Maier. Ces comptes sont approuvés, après lecture du rapport des reviseurs des comptes. Notre caissier est remercié pour la façon exemplaire dont ses comptes sont tenus.

Le projet de budget pour 1946 prévoit un déficit de Fr. 200. —. Ce projet est également adopté.

L'assemblée aborde ensuite la question de la cotisation annuelle pour l'exercice 1946. Le Comité de notre Société propose de faire une discrimination entre les cotisations des personnes physiques et des personnes morales, membres de notre Société. Jusqu'à ce jour cette cotisation était de Fr. 7. — par an pour les uns comme pour les autres. M. de Vevey propose d'augmenter la cotisation des personnes morales et de prévoir pour cette cotisation un montant variable proportionné à l'importance de la Société.

M. Bartsch, avocat, déclare ne pouvoir se rallier à une telle proposition. Il propose qu'un chiffre ferme soit fixé pour la cotisation des personnes morales. Il propose le chiffre de Fr. 15. — ou de Fr. 20. — par Société. M. Næf appuie la proposition de M. Bartsch et propose un montant ferme de Fr. 12. —, chiffre auquel M. Bartsch déclare se rallier. C'est alors M. Dupraz qui se fait le porte-parole de la proposition du Comité, et expose les motifs pour lesquels celui-ci a décidé d'augmenter la cotisation des personnes morales.

Finalement, toute la question est mise au vote et la proposition du Comité l'emporte à une majorité évidente. La cotisation des personnes morales

sera variable, dans les limites de Fr. 12. — à Fr. 25. —. On ne peut qu'espérer que cette décision sera de nature à améliorer les finances de notre Société.

M. Bernard de Vevey fait part ensuite à l'assemblée du désir de M. Aebischer, professeur à Lausanne, d'être réintégré dans notre Société. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les personnes qui ont participé à l'assemblée générale se transportent ensuite dans les locaux du Musée d'Art et d'Histoire de notre Université pour visiter l'exposition des portraits anciens conservés dans les familles fribourgeoises, portraits datant des 16^{me}, 17^{me} et 18^{me} siècles. Cette exposition est organisée au bénéfice de l'Université de Nimègue et a été ouverte le 27 octobre 1945. Elle a rencontré avec raison un très vif succès et a donné l'occasion à chacun de nous d'admirer des portraits magnifiques, malheureusement trop peu connus, parce que propriété privée. Les qualités artistiques de ces tableaux étaient relevées par M. Bovy, conservateur du Musée, tandis que M. Bernard de Vevey, de son côté, relevait l'intérêt historique de chacun des portraits.

R. de Vuilleret.

Le titre et la table des matières de 1945 seront envoyés avec le N° 1 des Annales de 1946, qui paraîtra prochainement.

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

RUE DE ROMONT.
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THÉOLOGIE
DROIT -- SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

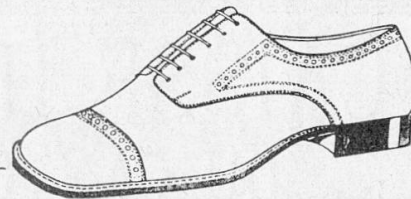
LE CHOIX

DES IÈRES

MARQUES



CHEZ



CHAUSSURES
DOSSEN BACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Si vous avez un travail pressant de charpente ou de menuiserie, confiez-le au « Service rapide »

WINCKLER & CIE. S. A., FRIBOURG

Propriétaires!

LE GAZ pour la cuisson
pour le chauffe-eau

est indispensable dans un appartement

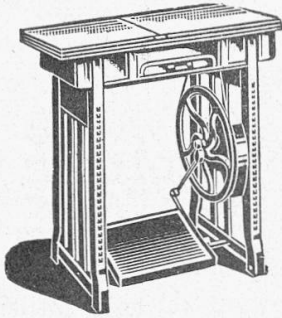
Téléphone 23035

BREGGER, ZWIMPFER & C^{IE}

PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & C^{ie}

MAISON FONDÉE EN 1785



ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS

FACILITÉS DE PAYEMENT

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

Prêts hypothécaires
Crédits de construction

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

contre obligations et sur livrets d'épargne

Achat, vente, garde et gérance de titres
Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT, ROMONT

VINS

ESSEIVA & C^{IE} - FRIBOURG

SUCESSEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion
Fendant et Dôle

Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dépôts d'épargne — Prêts hypothécaires
Bons de caisse sur nantissement

Favorisez la Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg,
les trois quarts de ses bénéfices sont versés à des
œuvres scolaires de la Cité.

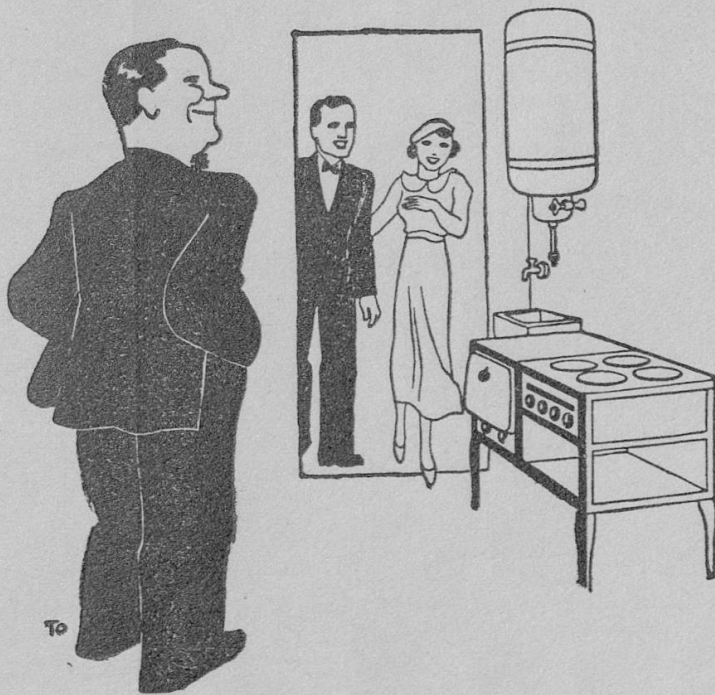
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique

Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

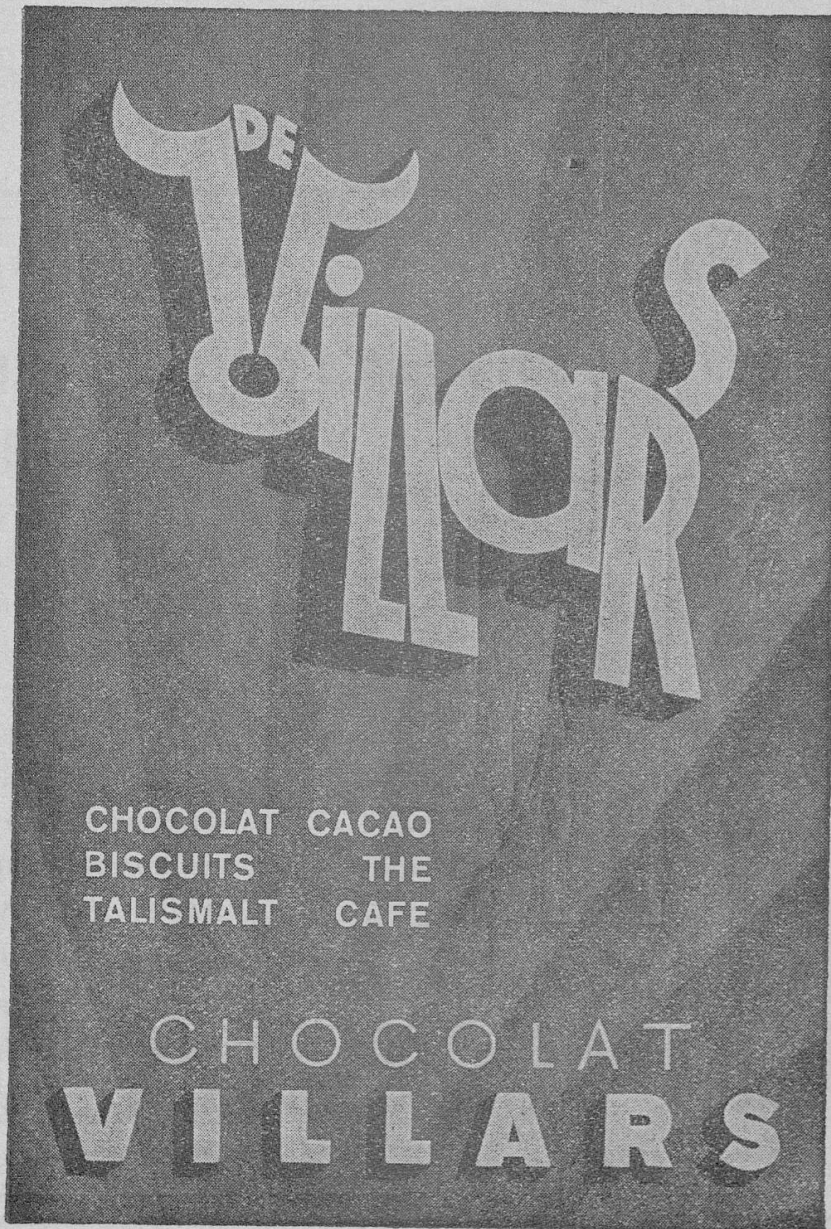


FOIRE AUX PROVISIONS FRIBOURG

expose et vend les produits de son sol et de son artisanat

Chaque année à Fribourg

Fin sept./début oct.



CHOCOLAT CACAO
BISCUITS THE
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT
VILLARS

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que
les auteurs des articles.**